

Compte rendu de la séance du 18 novembre 2015

PRESENTS : Christian LABORDE, Josiane PICHON, Alain MONSO, Michel TROUBAT, Roland PUIGVERT, Abilio BRANDAO, Claude CAUSSIEU, Marie-Christine DUMOULIE, Régis LACAU, Pascale MARTIN, Sandrine PEREIRA, Jérôme TORRESAN

REPRESENTES : Marie CALONGE par Christian LABORDE, Olivier COURDEAU par Alain MONSO

ABSENTS :

Secrétaire de la séance : Josiane PICHON

Délibérations du conseil:

REFECTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SENTE DES ROSSIGNOLS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme "ECLAIRAGE PUBLIC", arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à **18 000 €**

- Récupération TVA	3 000.00 €
- Fonds libres	7 500.00 €
- Participation SDE	7 500.00 €
TOTAL	18 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de 7 500.00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

LOCATION SALLE DES FETES : TARIF SEMAINE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur un tarif différent de celui du week-end pour la location de la salle des fêtes en semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'appliquer le tarif de **50 €** pour une location en semaine,
- précise que la location ne sera possible que si la salle est libre,
- demande le nettoyage immédiat de la salle à l'issue de la manifestation.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ADOUR ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents a délibéré à l'unanimité le 13 octobre 2015 en faveur de la modification de ses statuts.

Conformément aux textes en vigueur, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour.

Monsieur le Maire présente le projet de statuts du syndicat selon le projet joint en annexe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve ces statuts à l'unanimité.

Les délégués titulaires de ce syndicat sont Régis LACAU et Marie-Pierre CALONGE.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose :

Le 18 septembre 2015, Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées proposait un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) conformément aux exigences de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015.

A cet égard, les communes ont un délai de 2 mois pour délibérer sur ce projet de nouveau SDCI.

Il est rappelé en préambule que le département des Hautes-Pyrénées présente un émiettement institutionnel préoccupant avec 434 communes et 32 intercommunalités, soit l'un des plus "mauvais élève" au niveau national.

Aussi,

- Considérant que le nouveau seuil minimal de population des intercommunalités est relevé de 5 000 à 15 000 habitants,
- Considérant que la Communauté de Communes du Canton d'Ossun n'atteint pas ce seuil minimal,
- Considérant que la nouvelle grande région appelle à de nouvelles solidarités territoriales locales plus ambitieuses et plus attractives,
- Considérant que dans le cadre de cette nouvelle grande région, l'atteinte d'un seuil critique de 100 000 habitants constitue l'optimum territorial permettant notamment de capter des ressources financières supplémentaires pour investir, maintenir et développer les solidarités,
- Considérant que la situation économique, sociale et financière de notre bassin de vie exige une refonte profonde et efficace du processus de gouvernance,

- Considérant que l'attractivité de notre territoire pour de nouvelles entreprises, pourvoyeuses d'emplois pour nos enfants, sera accrue par la politique volontariste d'une communauté d'agglomération pouvant concurrencer notamment le grand Pau voisin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE : de rejeter le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du 18 septembre 2015 présenté par Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées

- PROPOSE : un scénario intermédiaire constitué des 4 EPCI

- Communauté de communes du Canton d'Ossun (CCCO),
- Gespe Adour Alaric (GAA),
- Bigorre Adour Echez (BAE)
- Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes (CAGT).

QUESTIONS DIVERSES

1) Site Internet

Monsieur le Maire informe le conseil que le prestataire du site Internet a changé. Il s'agit de O.V.H.

Par ailleurs, deux personnes de plus seront habilitées à rentrer les informations sur le site. Il s'agit de N. CASSOU et J. PICHON.

2) Informations concernant la bretelle de Louey

L'Etat a donné son accord pour la création d'une bretelle de sortie à Louey depuis la 2 X 2 voies.

Recherche de financement en cours par le biais de la DETR. Coût global 1,5 M€ pour 600 mètres avec construction d'un pont.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a 'P'.